

Introduction à la morphologie

Joëlle Tamine-Gardes

Citer ce document / Cite this document :

Tamine-Gardes Joëlle. Introduction à la morphologie. In: L'Information Grammaticale, N. 10, 1981. pp. 37-39.

doi : 10.3406/igram.1981.2429

http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1981_num_10_1_2429

Document généré le 16/10/2015

INITIATION LINGUISTIQUE

Introduction à la morphologie

Joëlle TAMINE

Persée
BY:
creative commons

Nous abordons dans ce troisième exposé le domaine de la morphologie. Nous y présenterons les principes généraux de l'analyse morphologique et entrerons dans le détail des phénomènes de flexion et de dérivation, qui constituent les deux parties de la morphologie, dans les exposés suivants.

1. Définition du morphème

Avec la morphologie nous abordons le deuxième niveau de l'analyse linguistique, celui où apparaissent les unités significatives. En effet, si un morphème est formé de un (à) ou plusieurs phonèmes (*vers*), il est néanmoins de nature entièrement différente, puisqu'il est défini comme la plus petite unité *significative* de la langue. On distinguera ainsi deux morphèmes dans *chanteur* : chant + eur [ʃâtœr]. De même qu'un morphème peut ou non coïncider formellement avec un phonème, il peut se confondre avec un mot (*chant*), ou en être une partie comme les deux morphèmes de *chanteur*.

2. Procédures de segmentation en morphèmes

La segmentation d'un mot ou d'une phrase en morphèmes s'appuie sur un certain nombre de procédures, la plus importante étant la commutation déjà évoquée dans l'analyse phonologique.

2.1 La commutation

Soit le mot *laveur*. Si on peut le segmenter en deux éléments *lav-* et *-eur*, c'est que chacun d'eux peut commuter avec d'autres unités :

lav	}	+ eur
chant		
mang		
lav	}	+ age
		+ erie

Cette première étape montre donc que *lav-* et *-eur* sont indépendants l'un de l'autre. La suppression d'un élément est un cas particulier de commutation : ainsi, on posera deux unités dans *prunier*, la suppression de *-ier* faisant voir l'autonomie de *prune* (prun-).

2.2 La mise en série et la constitution de paradigmes

Les résultats obtenus grâce à cette première procédure doivent être confirmés par la mise en série des éléments isolés avec des éléments formellement identiques pour vérifier que dans les paradigmes (classes d'équivalence) ainsi constitués, ils ont également une fonction sémantique identique. Ainsi dans le paradigme :

lav + eur
dans + eur
mang + eur
chant + eur
vol + eur
tir + eur, etc.

-eur a à chaque fois le même sens et indique l'agent de l'action exprimée par la première partie du mot. On pourra donc poser un morphème *-eur* puisque cet élément figure dans des constructions parallèles : *radical verbal* + *eur* avec un même sens.

Au contraire, si une forme isolée par la commutation ne permet pas de faire apparaître une régularité sémantique, elle ne sera pas considérée comme un morphème, ainsi *-eau* dans *chapeau* et dans *bateau*.

Si enfin des formes phonétiquement identiques présentent des sens différents, il faudra poser plusieurs morphèmes, comme pour *-ier* qui recouvre trois morphèmes :

- série 1 : pommier, poirier, cerisier, fraisier, abricotier...
-ier spécifie l'arbre ou la plante qui donne le fruit indiqué par le radical.

- série 2 : jardinier, voiturier, vitrier, crémier, charbonnier...
- *-ier* spécifie l'agent qui fait une action en rapport avec le radical.
- série 3 : sucrier, cendrier, beurrier, confiturier...
- *-ier* spécifie le contenant de l'objet indiqué par le radical.

2.3 Allomorphes et distribution

La transcription graphique ne doit pas faire illusion : un grand nombre de morphèmes, qu'ils aient ou non une forme unique à l'écrit, se présentent oralement sous différentes formes, dites variantes ou allomorphes. A *-chant* correspondent ainsi [ʃâ] lorsque la forme est à l'état libre et [ʃât] lorsqu'elle est suivie du morphème *-eur* [œr]. De même *-ier* lorsqu'il indique par exemple l'agent, peut-il prendre les trois formes :

- je : jardinier [ʒardinje] après consonne (C)
- ije : vitrier [vitrije] après consonne suivie de r (Cr)
- e : conseiller [kɔ̃seje] après [j].

Ces trois formes qui ont le même sens constituent un seul morphème en dépit de leurs différences phonétiques, puisqu'il est possible de définir avec précision leur distribution. Il s'agit ici d'une distribution complémentaire :

	C-	Cr-	j-
[je]	+	-	-
[ije]	-	+	-
[e]	-	-	+

Elle s'exprime en termes phonologiques : on voit en particulier que la distribution de [je/ije] obéit aux règles ordinaires d'alternance de [i] et [j] telles qu'elles ont été décrites dans l'étude des semi-consonnes. De même, le mot conseil se présente-t-il avec deux allomorphes [kɔ̃sej] et [kɔ̃sej] qui se différencient en ce que l'un présente un [e] fermé et l'autre un [ɛ] ouvert, ce qui est dû à l'opposition des deux types de syllabes où ils se rencontrent, [e] fermé dans une syllabe ouverte (CV), [kɔ̃/se/je] [ɛ] ouvert dans une syllabe fermée (CVC) [kɔ̃/sej/].

Le conditionnement qui explique la répartition des allomorphes peut également dans certains cas être morphologique. Prenons l'exemple du morphème *lait*, [lɛ] en français standard. Il apparaît avec un allomorphe court [lɛ] lorsqu'il est à l'état libre, et un allomorphe plus long [lɛt], chaque fois qu'il est suivi d'un autre morphème :

- laiterie [lɛtri]
- laitier [lɛtje]
- laitage [lɛtaz]

Or ces morphèmes n'ont aucun point commun phonologiquement, puisque [lɛt] se rencontre ici aussi bien devant voyelle que devant consonne ou semi-consonne. Le seul fait qui permet de prédire l'alternance des allomorphes est donc morphologique et lié à l'opposition entre forme libre et forme suivie de morphème.

Dans tous les exemples précédents, il était possible de décrire en termes clairs et valables pour toute une série de cas les allomorphes dégagés : l'alternance forme longue/forme brève qui vaut pour [lɛ/lɛt] vaut également

pour *plomb*, *chat*, *rat*, etc. Un cas limite se présente comme lorsque dans les verbes français dits irréguliers, ou dans certains mots qui ont gardé trace de leur origine latine, on trouve pour une même unité sémantique des formes dont on ne peut décrire la relation phonétique sinon de façon ad hoc : *école*, *scolaire*, *scolarité*, ou des formes qui n'ont même plus de ressemblance, comme dans le verbe *aller* : *al-* dans *allons*, *v-* dans *vont*, *i-* dans *irai*... Peu importe vraiment de donner un nom, allomorphes ou unités différentes, à ces éléments, l'important étant de bien prendre conscience des régularités morphologiques et de leurs limites.

2.4 Choix de la forme de la base

Lorsqu'un morphème présente plusieurs allomorphes, pour simplifier la description et ne pas multiplier le nombre des formes enregistrées dans la grammaire, on choisit un allomorphe dit de base, à partir duquel l'on pourra dériver, par une ou plusieurs règles de portée générale, les autres allomorphes. Ces règles seront évidemment établies en termes phonologiques ou morphologiques puisqu'elles expriment le conditionnement qui préside à la répartition des variantes.

Deux critères essentiellement permettent de définir cet allomorphe fondamental : ce peut-être sa fréquence : pour les allomorphes de *-jer*, [je] cela n'aurait pas grand sens de choisir [e] qui apparaît à peine dans une dizaine de mots et l'on choisira [je] qui est le plus fréquent ; ce peut être aussi la simplicité de la description. Soit par exemple à choisir entre les deux allomorphes de *plomb*, [plɔ̃] et [plɔ̃b]. Il est clair qu'il est plus facile de décrire [plɔ̃] à partir de [plɔ̃b] que l'inverse, car il suffit d'une règle qui stipule que la forme à l'état libre perd la consonne de la forme de base. Si l'on choisissait l'autre solution, il faudrait poser l'adjonction à [plɔ̃] d'une consonne, dont on aurait évidemment à spécifier la nature ; or, dans le même entourage, après [ɔ̃], [plɔ̃] demande [b], mais *rond*, [rɔ̃] demande [d] (*rondement*), *long* [lɔ̃], [g] (*longueur*), *mont* [mɔ̃], [t] (*montagne*), etc. La consonne étant imprévisible, le choix de la forme courte comme forme de base, même si elle est par ailleurs plus fréquente, doit être écarté.

3. Les différents types de morphèmes

3.1 Selon le sens

La fonction sémantique des morphèmes peut s'exprimer en termes lexicaux ou grammaticaux. Ainsi dans *chantons*, *chant-* a-t-il une valeur lexicale et *-ons* une valeur grammaticale. Pour le premier type de morphèmes, on parle parfois de monème. Plusieurs morphèmes présentent pourtant une double fonction, tel *-eur* dans *chanteur*, qui indique l'agent, mais permet aussi de catégoriser *chanteur* comme substantif masculin. Autant donc parler dans tous les cas de morphème.

3.2 Selon la combinatoire

Si certains morphèmes peuvent être employés isolément, d'autres sont nécessairement adjoints. On distinguera donc entre les affixes, qui sont toujours liés et les bases auxquelles ils s'adjoignent :

- déranger : dé- et -er = affixes
rang- = base
- lavons : -ons = affixe
lav- = base

Les affixes comprennent des préfixes, qui précèdent la base, comme *dé-*, des suffixes, qui les suivent, *-eur*, et des infixes qui y sont insérés. Le français ne connaît pas d'exemple de ce type, que l'on trouve par exemple en grec : *lambano*, sur *lab-*.

Lorsqu'on ôte d'un mot un affixe, on obtient une base. Ainsi la base sur laquelle est formé *immangeable* par le préfixe *im-* est *mangeable*. On prendra garde de ne pas confondre la base et la forme de base dont on a parlé plus haut. Une base est elle-même constituée d'un radical et d'affixes : *mang + able*. Le radical est donc l'unité qui reste une fois le mot dépouillé de tous ses affixes. Un radical n'est pas nécessairement une forme libre, bien que ce soit le cas le plus souvent. Ainsi la comparaison de *embaucher* et *débaucher* conduit-elle à isoler le radical *-bauch-* qui n'est jamais employé isolément. Mais un radical, à la différence d'un affixe, a, même en pareil cas, une fonction exclusivement lexicale et entre dans un tout petit nombre de combinaisons qui constituent les mots de la « même famille ».

On ne parlera pas pour le français de racine. Il est préférable de réserver le terme pour des langues où des matrices minimales, attestées indirectement, souvent trilittères, comme en grec (racine *lab*, prendre) ou en arabe (racine *ktb* écrire) servent à former plusieurs radicaux. En français, le radical constitue l'étape ultime de la décomposition en morphèmes.

4. Morphologie flexionnelle et morphologie dérivationnelle

On distingue deux types de morphologie : la morphologie flexionnelle et la morphologie dérivationnelle. Cette opposition n'est pas représentée dans toutes les langues avec la même netteté, mais elle est très claire en français où flexion et dérivation se distinguent sur les points suivants :

a. Un affixe dérivationnel permet la création d'une unité lexicale nouvelle :

chant / chanteur
fille / fillette

tandis qu'un affixe flexionnel ne le permet pas. Que l'on dise *chantons* ou *chantez*, il s'agit toujours de la même unité, le verbe *chanter*.

b. Par conséquent, les formes fléchies apparaissent toutes dans un contexte semblable :

(je chante, tu chanteras, vous chantiez) une chanson

tandis que les formes dérivées peuvent apparaître dans des contextes différents .

il chante une chanson

c'est un chanteur célèbre

c. Un affixe flexionnel ne modifie jamais la classe morpho-syntaxique de la base à laquelle il s'adjoit :

chant- base verbale + ons, ez, er... = verbe

tandis qu'un affixe dérivationnel le peut ; si *fillette* est comme sa base *fille* un substantif féminin, *ramoneur* est un substantif formé sur une base verbale.

d. Un affixe flexionnel n'a pas de fonction lexicale, il a pour fonction essentielle d'indiquer les rapports que la base entretient avec l'énoncé où elle est employée : ainsi *chantons* indique-t-il la présence du pronom *nous*, tandis que *chantez* indique celle de vous.

e. Un affixe flexionnel entre dans un paradigme limité, comme celui des terminaisons verbales. Il se combine avec toutes les bases d'une même classe d'équivalence. Les terminaisons verbales s'adjoignent ainsi à tous les verbes. Au contraire, l'utilisation d'un affixe dérivationnel est moins contrainte et paraît souvent arbitraire : si on a *chanteur*, *ramoneur*, on n'a pas, à partir pourtant du même type de base, **enleveur* ou **châtelier*.

Bien entendu, il s'agit là de deux fonctionnements extrêmes : dans l'entre-deux, on rencontre quelques catégories intermédiaires qui tiennent de l'un et de l'autre. Ainsi le morphème de participe passé qui appartient à la flexion verbale, mais créée une forme adjectivale est une catégorie mixte.

5. Dans l'exposé suivant, nous aborderons les problèmes de la morphologie flexionnelle du français, qui concernent essentiellement la flexion verbale et les catégories du genre et du nombre pour la flexion nominale et adjectivale.

Joëlle TAMINE
Université de Provence